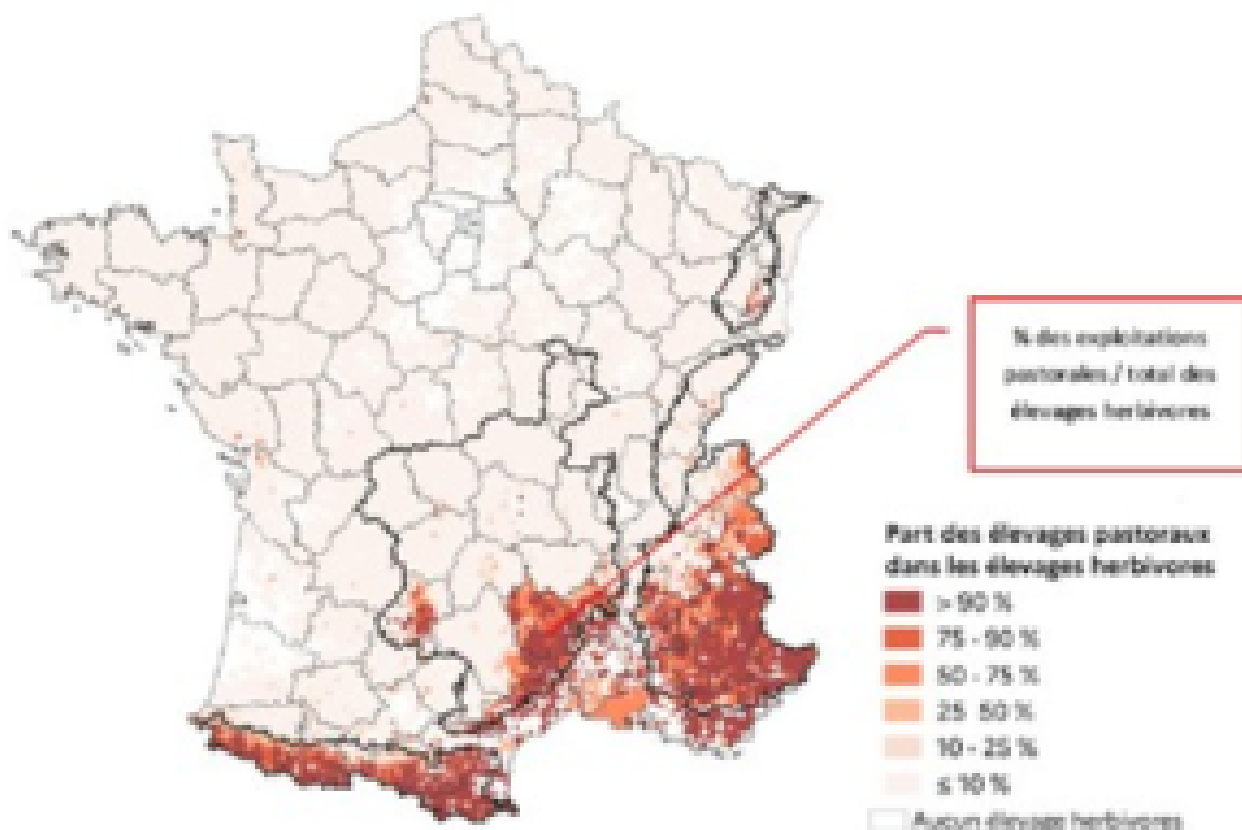


Avenir du pastoralisme en France

9 juillet 2026

La commission des affaires économiques du Sénat a publié en juin 2026 un rapport d'information consacré au pastoralisme, en France, à l'occasion de l'année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux. Cette activité valorise les ressources fourragères spontanées des espaces naturels, par un pâturage extensif ; elle concerne 35 000 exploitations françaises (figure). Le rapport examine les contributions majeures de l'élevage pastoral à l'entretien des écosystèmes (stockage de carbone, entretien de zones humides, lutte contre les risques d'incendies) et à la biodiversité (flore, faune, microbiome des sols).

Proportion des élevages pastoraux parmi les élevages herbivores



Source : Agreste, recensement provisoire du fait pastoral

Parmi les principaux défis auxquels il est confronté, les auteurs notent le poids croissant de la prédation lupine, mais aussi le morcellement du foncier, des concurrences pour l'utilisation des terres (habitations, tourisme, chasse) et des conflits d'usage de plus en plus importants, notamment avec le tourisme. L'élevage pastoral reste économiquement très dépendant des aides de la politique agricole commune et peine à valoriser ses produits.

Les auteurs préconisent notamment, pour simplifier l'accès au foncier, d'étendre aux zones de plaine les outils de gestion collective existant en altitude. Face au changement climatique et pour assurer la pérennité de cette activité, ils recommandent de sécuriser l'accès à l'eau (avec de nouveaux aménagements collinaires) et d'assouplir les règles encadrant le pâturage des caprins en forêt. Enfin, ils suggèrent de mieux prendre en compte la pénibilité et les spécificités du métier de gardien de troupeaux, dans la convention collective agricole.

Jean-Noël Depeyrot, Centre d'études et de prospective

Source : [Commission des affaires économiques du Sénat](#)